

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2010

Le 03 février 2010, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 28 janvier 2010, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme RENAUD, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, M. FEUILLADE, M. RUFAT

ETAIENT REPRESENTES : M. DOVA, Mme EL HERROUDI, Mme VLASTOS, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC.

ETAIT ABSENTE : Mme PEGANG

M. GUEVEL est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE ET M. CLEMENT BALOUP POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION « RESIDENCE D'ECRIVAIN » A ANTONY MOYENNANT UNE SUBVENTION DE 4 400 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES AU CINEMA LE SELECT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES ANTONY» POUR UN FORFAIT ANNUEL DE 370 EUROS

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE « LA BOITE A BULLES » POUR UNE PRESTATION LORS DU FESTIVAL « DES BULLES DANS LA VILLE » QUI SE DEROULERA LES 29 ET 30 MAI 2010 POUR UN MONTANT DE 800 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS LE CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT A PASSER AVEC LE TENNIS CLUB D'ANTONY POUR LA GESTION ET L'ACCUEIL DE SES ADHERENTS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS LE CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ANTONY ATHLETISME 92 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS LE CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « ANTONY SPORT FOOTBALL » POUR LA GESTION ET L'ACCUEIL DE SES ADHERENTS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LE CENTRE D'HEBERGEMENT LOGIS DE BERCE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR POUR DES JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ESPACE COLLEGIENS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 683.75 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS A CONCLURE AVEC LE COLLEGE FRANCOIS FURET MOYENNANT LE PRIX D'ENTREE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE ONEREUX A PASSER AVEC UN CONSEILLER PEDAGOGIQUE EXERCANT AU COLLEGE HENRI GEORGES ADAM POUR UN LOGEMENT COMMUNAL SITUE 15 AVENUE FONTAINE MOUTON POUR UN LOYER MENSUEL DE 245.96 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « DANSE ROCK ASSOCIATION » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC LE SAIS 92 CONCERNANT UN STAGE SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES POUR DES ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 000 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 4 500 000 EUROS A PASSER AVEC DEXIA CREDIT LOCAL POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2009

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 6 500 000 EUROS A PASSER AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2009 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 6 000 000 EUROS A PASSER AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2009 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE ONEREUX CONCERNANT UN LOGEMENT SIS 8 BOULEVARD DES PYRENEES A ANTONY A PASSER AVEC UNE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE EXERCANT SUR LA VILLE POUR UN LOYER MENSUEL DE 684.11 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE L'ESSONNE POUR LE RECYCLAGE OBLIGATOIRE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR POUR LA SOMME DE 173.52 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC LE CFA CERFAL POUR LA FORMATION D'UN APPRENTI A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION POUR UN MONTANT DE 1 867.72 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « UFC QUE CHOISIR HAUTS-DE-SEINE SUD » POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE POUR L'ANNEE 2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DE LA STRUCTURE « 1,2,3 MALINS » ORGANISEES PAR LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 7 600 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE ONEREUX DE LA PISCINE DES IRIS A CONCLURE AVEC L'IUFM DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES POUR UN MONTANT DE 75 EUROS L'HEURE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « GYGO » POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'ART THERAPIE AU SEIN DE LA CRECHE PIROUETTE POUR UN MONTANT DE 6 442 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « GYGO » POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'ARTS PLASTIQUES AU SEIN DE LA PMI MEDITERRANEE POUR UN MONTANT DE 7 611 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « GYGO » POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA CRECHE PIROUETTE AUX TECHNIQUES D'ARTS PLASTIQUES POUR UN MONTANT DE 2 192 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS 4 CITE DUVAL DESTINE A L'ACCUEIL DE MALADES DU CENTRE HOSPITALIER ERASME SUIVIS PAR DES PROFESSIONNELS DU 21^{EME} SECTEUR DE PSYCHIATRIE GENERALE DES HAUTS-DE-SEINE -

- DECISIONS DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 408.60 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « FRANCE ALZHEIMER DES HAUTS-DE-SEINE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « LEVALLOIS SPORTING CLUB » SECTION SAUVETAGE POUR LA FORMATION DE VINGT JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE A LA SESSION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 ET DE TRENTE JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE A LA SESSION INITIATION AUX GESTES DE SURVIE POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 620 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES DU GYMNASSE ANATOLE FRANCE A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « LE REFUGE DES 5 TIGRES » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC L'IFAC 92 POUR UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT B.A.F.D. POUR UN MONTANT DE 385 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC MME PAGES CONSULTANTE SOMMEIL POUR UN ACCOMPAGNEMENT ET UN APPUI TECHNIQUE SUR LE SOMMEIL DES ENFANTS DU QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 8 720 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « PERSPECTIVES THEATRE » POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 05 DECEMBRE 2009 A LA BIBLIOTHEQUE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 500 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE ACTION TELETHON ORGANISEE PAR LE CONSEIL DES JEUNES CITOYENS DE LA VILLE D'ANTONY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES « AFM » -

- PROROGATION DE LA PHASE DE MOBILISATION ET MODIFICATION DE LA MARGE DU CONTRAT DE PRET DE 3 500 000 EUROS PASSE AVEC LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ABRITANT 4 COURTS DE TENNIS COUVERTS AU STADE GEORGES SUANT A ANTONY A LA SOCIETE GENETON POUR LE LOT 3 « MENUISERIES BOIS » POUR UN MONTANT DE 127 556.98 EUROS HT ET A LA SOCIETE ART DAN POUR LE LOT 7 « REVETEMENT DES TERRAINS DE TENNIS » POUR UN MONTANT TOTAL DE 171 466.90 EUROS HT -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DES LIVRES NON SCOLAIRES DE LA VILLE D'ANTONY : MONTANT DU LOT N°1 « ROMANS POUR LES ADULTES » DE 15 000 A 60 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LA PASSERELLE - MONTANT DU LOT N°2 « ROMANS POLICIERS ADULTES ET ROMANS DE SCIENCE-FICTION ADULTES » DE 4 000 A 16 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES - MONTANT DU LOT N°3 « BANDES DESSINEES POUR LES ADULTES ET LES ADOLESCENTS » DE 5 000 A 20 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES - MONTANT DU LOT N°4 « OUVRAGES DOCUMENTAIRES ET GUIDES PRATIQUES ADULTES » DE 15 000 A 60 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES - MONTANT DU LOT N°5 « LIVRES JEUNESSE » DE 35 000 A 140 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE COLIBRIJE - MONTANT DU LOT N°6 « LIVRES EN LANGUES ETRANGERES » DE 500 A 2 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE ABRAKADABRA - MONTANT DU LOT N°8 « GUIDES, RECITS ET CARNETS DE VOYAGE » DE 1 500 A 6 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES - MONTANT DU LOT N°9 « ROMANS ET OUVRAGES DOCUMENTAIRES EN GRANDS CARACTERES » DE 1 500 A 6 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES - MONTANT DU LOT N°10 « LIVRES RELEVANT DE LA DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX » DE 1 000 A 4 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE LE VERGER DES REINES -

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DU COURRIER ET DU SYSTEME DE BASE DE DONNEES A PASSER AVEC LA SOCIETE BERGER-LEVRAULT POUR UN MONTANT ANNUEL DE 3 389.46 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DE LA REUSSITE EDUCATIVE A PASSER AVEC LA SOCIETE ESSONNE CONSULTANTS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 000 EUROS HT -

- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC LA COMPAGNIE TURBUL POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE DE NOEL POUR UN MONTANT DE 1 582.50 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC LE CFA ECOLE DE TRAVAIL RELATIVE A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE GARAGE POUR UN MONTANT DE 5 498.98 EUROS -

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC DEGHILT PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2009 POUR UN MONTANT DE 4 000 EUROS TTC -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE SANS MINIMUM NI MAXIMUM PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS DE LA VILLE D'ANTONY A LA SOCIETE ORANGE BUSINESS SERVICES POUR LE LOT N°1 « FOURNITURE DE POINTS DE RATTACHEMENT AU RESEAU D'INFRASTRUCTURE DU TITULAIRE ET ACHEMINEMENT DES TRAFICS TELEPHONIQUES SUIVANTS : COMMUNICATIONS ENTRANTES, COMMUNICATIONS SORTANTES NON PRISES EN CHARGE PAR LA TECHNIQUE DE PRESELECTION DU TRANSPORTEUR », A LA SOCIETE S.F.R. POUR LE LOT N°2 « ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS SORTANTES PRISES EN CHARGE PAR LA TECHNIQUE DE PRESELECTION DU TRANSPORTEUR DES ACCES MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU LOT N°1 », A LA SOCIETE ORANGE FRANCE POUR LE LOT N°3 « FOURNITURE DE POINTS DE RATTACHEMENT AU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DU TITULAIRE ET ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS ENTRANTES ET SORTANTES DEPUIS LES TELEPHONES MOBILES DE LA VILLE D'ANTONY », A LA SOCIETE S.F.R. POUR LE LOT N°4 « FOURNITURE D'ACCES AU RESEAU INTERNET POUR LE SITE DE L'HOTEL DE VILLE ET LES ETABLISSEMENTS RELIES PAR RESEAU INTERNE A LA VILLE D'ANTONY, AINSI QUE LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS TERMINAUX (MODEM-ROUTEUR) ET LEUR ADMINISTRATION », ET A LA SOCIETE ORANGE BUSINESS SERVICES POUR LE LOT N°5 « FOURNITURE D'ACCES AU RESEAU INTERNET POUR LES SITES ISOLEES DU RESEAU INTERNE DE LA VILLE D'ANTONY AINSI QUE LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS TERMINAUX (MODEM-ROUTEUR) ET LEUR ADMINISTRATION » -

- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « LE CIRQUE CAMEL » POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS DE NOEL POUR UN MONTANT DE 3 226.36 EUROS TTC -

- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE ET TAXES FUNERAIRES AFIN DE PERMETTRE L'ENCAISSEMENT DE LA TAXE SUR LES CONVOIS FUNERAIRES -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC LE CFA ECOLE DE TRAVAIL RELATIVE A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE BATIMENT POUR UN MONTANT DE 1 623.36 EUROS -

- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC LA SOCIETE FETES ET FEUX PRESTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE NOEL POUR UN MONTANT DE 30 500 EUROS TTC -

- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE DES IRIS 6 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010 -

- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE LIONEL TERRAY 164 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY A ANTONY A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE SITUES EN REZ-DE-CHAUSSEE AU 81-83 RUE PROSPER LEGOUTE AU PROFIT DE LA VILLE MOYENNANT UNE REDEVANCE ANNUELLE DE 21 000 EUROS HORS CHARGES ET IMPOSITIONS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « GYGO » POUR L'ORGANISATION DE DEUX STAGES D'ARTS APPLIQUES A DESTINATION DES JEUNES DE LA STRUCTURE ESPACE COLLEGIENS POUR UN MONTANT DE 3 058 EUROS TTC -

- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES AU SERVICE ANIMATIONS POUR PERMETTRE L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX MARCHES DE NOEL -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A CONCLURE AVEC LONGJUMEAU CONDUITE POUR LA PARTICIPATION D'UN APPRENTI AU SERVICE ESPACES VERTS A 4 HEURES DE CONDUITE ET A L'EXAMEN DU PERMIS B POUR UN MONTANT DE 300 EUROS -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « FLORA TRISTAN » POUR UN APPUI TECHNIQUE AUX PARTENAIRES INTERVENANT SUR LE QUARTIER DU NOYER DORE SUR LE THEME DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES POUR UN MONTANT DE 4 000 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT A LA BASE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES A PASSER AVEC LA SOCIETE ELECTRE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 4 816.37 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC LE CONCERT SPIRITUEL POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 30 JANVIER 2010 POUR UN MONTANT DE 18 990 EUROS TTC

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION A PASSER AVEC L'I.F.A.C. 91 POUR LA PARTICIPATION D'UN APPRENTI A LA FORMATION GENERALE B.A.F.D. POUR UN MONTANT DE 80 EUROS -

- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CARTES ESSENCE INDIVIDUELLES ET DE CARTES VEHICULES DU 30 JANVIER 2004 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTONY POUR LA PRISE EN COMPTE DE DEUX VEHICULES SUPPLEMENTAIRES -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « NOUVELLES DIMENSIONS » POUR L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA LUDOTHEQUE PREVENTION SANTE POUR UN FORFAIT DE 5 762 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE -

- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR ASSISTER UN AGENT COMMUNAL AGRESSE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS POUR UN MONTANT DE 645.84 EUROS TTC -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL SITUÉ 4 ALLEE SUZANNE LACORRE A ANTONY A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION APRAHM-FAM ALTERNAT POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY A CONCLURE AVEC L'O.T.S.I. OFFICE DU TOURISME-SYNDICAT D'INITIATIVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION DE LA PROTECTION CIVILE DES HAUTS-DE-SEINE ADPC 92 DANS LE CADRE D'UN TOURNOI SPORTIF ORGANISE AU BENEFICE DU TELETHON 2009 POUR UN MONTANT DE 200 EUROS

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE GEORGES SUANT A CONCLURE AVEC LE COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DE CRETEIL POUR UN MONTANT HORAIRE DE 55 EUROS POUR UN TERRAIN NON ECLAIRE ET 80 EUROS POUR UN TERRAIN ECLAIRE -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE CAUNAY POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR POUR DES JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ESPACE COLLEGIENS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 070 EUROS TTC -

- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS A PASSER AVEC LA SMACL FIXANT LE MONTANT DE LA PRIME 2009 A 111 332.13 EUROS TTC -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DE REPAS ET GOUTERS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE PASSE SELON LA PROCEDURE DE MARCHÉ NEGOCIE SUITE A UN APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX A LA SOCIETE API RESTAURATION POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 150 000 EUROS ET MAXIMUM DE 220 000 EUROS HT -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES PVC ET PORTES BOIS DANS LES GROUPES SCOLAIRES ADOLPHE PAJEAUD, PAUL BERT ET JULES FERRY A LA SOCIETE LORILLARD POUR UN MONTANT DE 261 159 EUROS HT -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DANS LES CRECHES ARC-EN-CIEL ET LE BLE EN HERBE ET LES JARDINS D'ENFANTS FARANDOLE ET L'EAU VIVE A LA SOCIETE PLASTALU POUR UN MONTANT DE 530 222.50 EUROS HT -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE SANS MINIMUM NI MAXIMUM D'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE D'ANTONY PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES AVEC LA SOCIETE SERIE MEDIAS -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE BUFFON A LA SOCIETE FRANCE TRAVAUX POUR UN MONTANT DE 257 234,63 EUROS HT -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE SANS MINIMUM NI MAXIMUM POUR LA RÉALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANTONY ET DE SES SUPPLÉMENTS PASSE SELON LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES A LA SOCIÉTÉ SCOOP COMMUNICATION POUR LE LOT N° 1 « MISE EN PAGE, EXECUTION ET PHOTOGRAVURE DU BULLETIN MUNICIPAL », A LA SOCIÉTÉ EURO CONSEIL ÉDITION POUR LE LOT N° 2 « MISE EN PAGE, EXECUTION ET PHOTOGRAVURE DES SUPPLÉMENTS », A LA SOCIÉTÉ IMAYE GRAPHIC POUR LE LOT N° 3 « IMPRESSION, FAÇONNAGE, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL » ET A LA SOCIÉTÉ IMAYE GRAPHIC POUR LE LOT N° 4 « IMPRESSION, FAÇONNAGE, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DES SUPPLÉMENTS » -

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS D'IMPRESSIION COMPLÈTE ET DE SOUMISSION A DISTANCE DESTINÉES A L'ATELIER D'IMPRESSIION DE LA VILLE D'ANTONY D'UNE DURÉE DE 4 ANS A LA SOCIÉTÉ RICOH FRANCE POUR LE LOT N° 1 « LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION D'IMPRESSIION NUMÉRIQUE NOIR ET BLANC » POUR UN MONTANT TOTAL DE 36 000 EUROS HT MINIMUM A 155 000 EUROS HT MAXIMUM, A LA SOCIÉTÉ KONICA MINOLTA POUR LE LOT N° 2 « LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION D'IMPRESSIION NUMÉRIQUE COULEUR » POUR UN MONTANT TOTAL DE 28 000 EUROS HT MINIMUM A 180 000 EUROS HT MAXIMUM ET A LA SOCIÉTÉ RICOH FRANCE POUR LE LOT N° 3 « LOCATION ET MAINTENANCE AVEC OPTION D'ACHAT EN FIN DE MARCHÉ D'UNE SOLUTION COMPLÈTE DE SOUMISSION A DISTANCE » POUR UN MONTANT DE 10 000 EUROS HT MINIMUM A 60 000 EUROS HT MAXIMUM -

ORDRE DU JOUR

- DÉLÉGATION DONNÉE A M. LE MAIRE POUR LES MISSIONS DÉFINIES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - MODIFICATIF -

I - FINANCES -

- DÉBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2010 -
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « ACTION CONTRE LA FAIM » EN FAVEUR DES SINISTRÉS D'HAÏTI -
- FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DANS LES LIEUX DE CULTE : FIXATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS CULTUELLES ET VERSEMENT DE 6 815.16 EUROS A L'ASSOCIATION CONSISTORIALE ISRAËLITE DE PARIS -
- FIXATION DES TARIFS LIÉS A LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS 2010 -
- TARIFS DE FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS : MODIFICATIF RELATIF AUX MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT -

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIÈRES -

- VALIDATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD -
- QUARTIER DES BAS GRAVIERS - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE D'UNE SUPERFICIE DE 20 M² ENVIRON ISSUE DE LA PARCELLE Y N°260 APPARTENANT A ANTONY HABITAT -

III - TRAVAUX - CONTRATS -

- AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE POUR LANCER LA PROCÉDURE ET SIGNER LES MARCHÉS PUBLICS POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE INTÉRIEURE, DE REVÊTEMENTS DE SOLS, DE FAÇADES : RAVALEMENT ET ISOLATION DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX -

IV - PERSONNEL -

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE RÉMUNÉRATION -

V - AFFAIRES DIVERSES -

- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE PROPOSÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE -
- ADOPTION D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ « CALINS MATINS ANTONY SASU »
- PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIÉ AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES -
- DÉNOMINATIONS DE LA MÉDIATHEQUE CENTRALE ET DE LA MÉDIATHEQUE DU NOYER DORÉ -

Fin de la séance à 23 H 10
Antony, le 04 février 2010
Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SENANT